

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 DECEMBRE 2011.

Présents : M. André VRANCKEN, Bourgmestre-Président ;
M. José CAPELLE, Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE, M. Maurice BALDEWYNS, M. Nicolas RADOUX, M. Fernand MOXHET (Membres du Collège communal);
M. Michel LEJEUNE, ~~M. Pierre-Henri LUCAS~~, Mme Denise BARCHY, M. Jean-Marie LEFEVRE, M. Jean-Claude RENARD, Mme Catherine STREEL, M. Bernard SILVESTRE, M. Dominique LUGOWSKI, M. Jean-Paul VILENNE, M. Louis VANHOEF, Mme Sabine DEMET, M. Maxime BOURLET, Mme Rosanna DUMOULIN-D'ORTONA, Conseiller(e)s Communaux ;
M. Eric DECHAMPS, Secrétaire communal.

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

SEANCE PUBLIQUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2011.

La séance est ouverte à 19 hrs 30. Monsieur VRANCKEN prie tout d'abord d'excuser l'absence de Monsieur Pierre-Henri LUCAS (groupe MR). Monsieur VRANCKEN invite ensuite les membres du Conseil à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 29 novembre dernier.

Il n'y a aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Correspondances et communications.

Monsieur VRANCKEN présente les documents transmis à chaque Conseiller. Il s'agit essentiellement des arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal :

- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion du placement d'un camion pompe et d'un camion citerne rue Henry Crahay à 4340 Awans, le 5 décembre 2011.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion d'un transport de mobilier rue Joseph Dethier à 4340 Awans, le 17 décembre 2011.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion du placement d'un échafaudage rue des Ecoles à 4340 Awans, du 28 novembre au 16 décembre 2011.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion de travaux d'élagage Place Communale à 4340 Awans, du 8 au 10 décembre 2011.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion de travaux de nouveaux raccordements rue du Marguillier à 4340 Awans, du 8 au 29 décembre 2011.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion de travaux de remplacement d'un trappillon d'eau rue de Loncin à 4340 Awans, du 1^{er} au 22 décembre 2011.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion de travaux de nouveaux raccordements rue du Plantin à 4340 Awans, du 28 novembre au 16 décembre 2011.
- Arrêté du Bourgmestre interdisant l'accès à l'immeuble n°187 rue de Bruxelles à 4340 Awans.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion du stationnement du car de dépistage mobile de la Province rue R. Lejeune à 4342 Awans, du 27 au 28 février 2012 ; rue J. Delmotte à 4340 Awans, le 29 février 2012 ; Place du Monument à 4340 Awans, le 1^{er} mars 2012 ; Place Communale à 4340 Awans, les 2, 5 et 6 mars 2012 ; rue Rond du Roi Albert à 4340 Awans, du 7 au 8 mars 2012.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion de travaux de raccordements aux égouts rue Henry Crahay à 4340 Awans, du 6 au 16 décembre 2011/ Prolongation.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion de travaux de raccordements aux égouts rue Henry

Crahay à 4340 Awans, du 6 au 12 décembre 2011.

- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion de travaux de raccordements aux égouts, en traversée de route, rue Alfred Defuisseaux à 4340 Awans, du 21 novembre au 1^{er} décembre 2011.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion de travaux de restauration d'un mur rue Joseph Valleye à 4340 Awans, du 17 novembre au 16 décembre 2011.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion de travaux de remplacements de raccordements rue Achille Masset à 4340 Awans, du 5 au 23 décembre 2011.
- Arrêté du Bourgmestre pris à l'occasion de travaux de fouilles, de raccordements et de poses de conduites rue Chaussée et Chaussée Noël Ledouble à 4340 et 4342 Awans, du 5 décembre 2011 au 30 janvier 2012.

Il n'y a pas de remarque.

1. Service des Finances/ Budget de l'exercice 2012 / Premier douzième provisoire / Approbation.

Monsieur VRANCKEN propose à l'assemblée de voter un premier douzième provisoire et d'autoriser ainsi le Collège à effectuer, pour l'exercice 2012, les dépenses du service ordinaire, à concurrence d'un douzième des crédits prévus et inscrits au budget communal de l'exercice 2011. En effet, en cette période de crise et particulièrement sensible sur le plan financier, les mandataires préfèrent s'octroyer le temps de la réflexion et employer ainsi la voie d'une gestion optimale en bon père de famille.

Monsieur LEJEUNE soulève en boutade, qu'il s'agit d'un premier douzième ce qui laisse augurer d'un deuxième...

Monsieur BOURLET souhaite que le budget 2012 soit présenté rapidement au Conseil communal et qu'il ne se résume pas à un catalogue de promesses électorales...

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

2. Service des Finances/ Tutelle sur les associations / Maison Croix-Rouge AWANS-ANS / Budget de l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN invite Monsieur MOXHET à présenter le budget 2011 de la Maison Croix-Rouge. Monsieur MOXHET annonce que l'estimation budgétaire pour l'exercice 2011 de cette association présente en recettes le montant de 32 201,66 euros et en dépenses, le montant de 22 323,50 euros. Il en résulte un boni de 9 878,16 euros.

Madame STREEL rappelle que le groupe MR estime que le Conseil devrait prendre acte de ce budget plutôt que de l'approuver.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a trois abstentions (le groupe MR).

3. Service des Finances/ Tutelle sur les associations / Maison Croix-Rouge AWANS-ANS / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2010 et octroi pour l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur MOXHET poursuit et propose l'octroi de la subvention communale à la même association pour l'exercice 2011. Les subventions octroyées par la Commune d'Awans à la Maison Croix-Rouge pour l'exercice 2010 ont été dûment justifiées. Il convient alors d'octroyer les subventions nécessaires à cette Maison pour réaliser ses activités pour l'exercice 2011. Ces subsides consistent en la mise à disposition d'un bâtiment communal ainsi qu'un subside en numéraires. Monsieur MOXHET rappelle que le contrôle de la subvention allouée sera exécuté notamment sur base de la situation comptable et de l'estimation budgétaire de la Maison Croix Rouge. Ces derniers seront soumis obligatoirement à l'approbation du Conseil communal.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

4. Service des Finances/ Caisse menues dépenses – Désignation d'un agent / Modification / Approbation.

Monsieur MOXHET enchaîne et annonce qu'il convient de désigner un suppléant à la gestion de la caisse « menues dépenses » compte tenu que la titulaire sera prochainement en repos de maternité et qu'il est indispensable d'assurer la continuité du service. Le Collège communal propose, dès lors, de confier à Madame M. MERTENS, employée d'administration au service Finances/Personnel, la caisse « menues dépenses » lors de toutes les absences de la titulaire.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. Service des Finances/ Aides à la promotion de l'Emploi (APE) / Reconduction des points pour l'exercice 2012.

Monsieur MOXHET invite alors l'assemblée d'accepter la reconduction automatique des points APE en 2012, tel que suggéré par le SPW à savoir 104 points. La prochaine révision des points interviendra au 1^{er} janvier 2013.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

6. Service de l'Enseignement/ Enseignement communal/ Organisation de l'année scolaire 2011-2012, sur base du capital période/ Approbation.

Madame BOUVEROUX est alors invitée à prendre la parole pour présenter l'organisation de l'année scolaire 2011-2012 sur base du capital-périodes au 1^{er} octobre. Madame BOUVEROUX d'expliquer que les chiffres de population scolaire étant relativement stable au point de ne pas subir de variation de plus ou moins 5 %, l'encadrement tant au niveau primaire qu'au niveau maternel est identique à celui mis en place dès le 1^{er} septembre 2011.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

7. Service de l'Enseignement/ Enseignement maternel communal/ Ouverture d'une demi-classe au 22 novembre 2011/ Implantation de Villers-l'Evêque/ Approbation.

Madame BOUVEROUX poursuit et est heureuse d'annoncer l'ouverture d'une demi-classe au niveau maternel dans l'implantation de Villers-l'Evêque depuis le 22 novembre dernier. Le nombre d'emploi d'institutrice maternelle en cette implantation est donc porté de 1 à 1,5 à cette même date.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

8. Service des Travaux/Emprise Place du Tige/Approbation du projet d'acte.

Monsieur RADOUX est alors invité à s'exprimer et il propose à l'assemblée de marquer son accord sur le projet d'acte d'acquisition d'immeuble en vue d'acquérir une emprise de terrain prise dans la propriété référencée en vue de réaliser des travaux d'aménagement de la Place du Tige. En effet, le Conseil en séance du 22 février dernier avait approuvé l'avant-projet des travaux d'aménagement de trottoirs notamment Place du Tige. Cet avant-projet prévoyait pour des raisons de sécurité routière, le déplacement de l'assiette de la voirie à sa jonction avec la rue de Villers, nécessitant la réalisation d'une emprise.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 17 voix pour et 1 abstention (le groupe Ecolo).

9. Service de l'Informatique/ Renouvellement du central téléphonique et des postes/ Choix du mode de passation et conditions du marché/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN propose à son tour le choix du mode de passation et les conditions du marché de renouvellement du central téléphonique. Au vu de l'état des contrats en matière de téléphonie venant à expiration nous avons, dans le courant de cette année, procédé à une analyse des besoins en matériel de téléphonie, afin de nous orienter vers un matériel basé sur un mode

nouveau de communication. Tenant compte de l'évolution technologique dans ce domaine, nous avons demandé l'aide d'un consultant qui a établi un cahier spécial des charges.

Celui-ci comprend deux lots :

a) le lot 1 qui porte, d'une part sur la fourniture et le placement du matériel pour la mise en place de la téléphonie dont le prix estimé du marché est fixé à 25.000 € HTVA et d'autre part, sur l'entretien de ce matériel dont le prix estimé est fixé à 2.000 € HTVA.

b) le lot 2 qui permet d'acquérir un contrat, un service tarifaire pour les communications téléphoniques entre l'ADL qui dispose d'un matériel de téléphone en interne et vers l'extérieur (ensemble des communications). Le prix estimé du coût global des communications s'élève à 37.355 € HTVA. Monsieur VRANCKEN propose dès lors à l'assemblée de passer un marché par procédure négociée sans publicité ayant pour objet la fourniture de matériels pour la mise en place de la téléphonie et la passation d'un contrat tarifaire pour les communications téléphoniques entre l'administration disposant d'un matériel de téléphonie en interne et vers l'extérieur.

Monsieur SILVESTRE s'interroge sur l'opportunité de recourir à un consultant extérieur. Cela signifie-t-il qu'il n'y a aucune compétence en la matière au sein des services de l'administration ?

Monsieur VRANCKEN répond qu'il était sans aucun doute opportun de solliciter le concours d'un consultant pour nous accompagner dans un domaine de haute technicité, dont les solutions sont les plus diverses et les plus variées ! Une convention a évidemment été établie en bonne et due forme et la mission clairement circonscrite.

Monsieur BOURLET s'interroge sur l'opportunité de diviser le marché en trois lots, pensant aux conséquences négatives pour la Commune si le Collège attribuait chaque lot à un fournisseur différent ?

Le Secrétaire communal intervient à son tour et informe l'honorable membre qu'il s'agit en réalité d'un marché divisé en deux lots (matériel et communications) et non trois. Le choix du Collège de recourir à un marché à lot s'explique par sa volonté de faire clairement et réellement jouer la concurrence et donc casser le monopole de certains opérateurs qui proposent à la fois du matériel et des communications tandis que d'autres ne proposent que du matériel mais peuvent, le cas échéant, sous-traiter le volet communication et répondre ainsi à l'ensemble du marché.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Point supplémentaire – Emprunts prévus au budget 2011/Modification du mode de financement de projets extraordinaires/Projet n° 201100005.

Monsieur VRANCKEN propose alors à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour compte tenu de l'urgence. L'assemblée a marqué son accord à l'unanimité sur cette urgence.

Il s'agit en fait de ne pas souscrire d'emprunt pour le projet n° 2011/5 « achat de matériel informatique » et d'adapter en conséquence le prélèvement sur fonds de réserves extraordinaires compte tenu que les sommes engagées pour la réalisation de ce projet se révèlent modiques en regard des prévisions initiales. Il est donc opportun dans un souci de saine gestion, de modifier en l'occurrence le mode de financement initialement prévu.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

Monsieur LEFEVRE du groupe ECOLO, intervient à propos de la rue N. LENOIR. La conclusion de ce dossier est finalement qu'une partie de la rue N. LENOIR ne sera pas renouvelée. Or il semble y avoir un réel problème d'égouttage pour ce tronçon. Qu'envisage le Collège communal pour apporter une solution à ce problème important ?

Monsieur RADOUX est invité à s'exprimer. La réfection de la rue Nicolas LENOIR a été présentée dans son intégralité en vue de l'obtention de subsides à la Région wallonne. C'est le fonctionnaire du SPW, responsable des subsides, qui a demandé à l'administration d'Awans

de limiter le projet au tronçon compris entre la RN3 et le carrefour avec les rues du Roua et du Petit Roua, et donc de retirer le tronçon compris entre ce même carrefour et l'église.

En ce qui concerne la problématique des inondations, la réfection de la voirie ne peut, elle, apporter la solution. Certes, le carrefour sera réaménagé de manière à améliorer la situation, notamment celle du riverain le plus intéressé mais seulement de manière partielle et temporaire. Il est à craindre que par gros orage, les problèmes déjà subis se reproduiraient.

Nous pensons que seule l'étude hydrologique du bassin du Roua, étude menée et financée par la SPGE, pourra dégager des solutions appropriées, notamment par la déviation des eaux de pluie en amont du village de Villers, directement vers le bassin du « Trou du renard », sans passer par les égouts de Villers. Une réunion est programmée avec les différents intervenants début janvier 2012.

Et monsieur RADOUX de compléter qu'il est inutile de lancer des promesses en l'air : ce ne sera pas pour demain ! Ceci étant dit, le projet est en cours de réflexion avec les communes voisines et la SPGE.

Monsieur LEFEVRE poursuit et se demande ce qu'il en est de l'étude menée par le professeur ESKENAZY ?

Monsieur RADOUX répond de suite que cette étude avait été commandée par la seule commune d'Awans. Si la SPGE venait à décider de relancer une nouvelle étude plus complète, une participation financière serait demandée auprès de toutes les Communes concernées et la Commune d'Awans tenterait de valoriser d'une façon ou d'une autre la contribution des résultats de l'étude du professeur ESKENAZY.

Monsieur BOURLET pour le groupe MR, souhaite connaître l'état d'avancement du PCDR suite à la dernière réunion de la CLDR au printemps dernier. Pourquoi l'étude du plan a-t-elle été interrompue ?

Monsieur CAPELLE est invité à répondre à la question posée. Voici les termes de son intervention ;

C'est vrai que l'auteur de projet a pris un peu de retard dans l'élaboration du PCDR.

En effet, c'est à partir du 7 février 2011 (courrier du 23 février 2011) qu'il avait 150 jours calendrier pour déposer les parties 3 et 4 du programme qui concernent « les objectifs de développement » et « les projets pour atteindre les objectifs » (article 10 du C S Ch).

D'une part, ce délai ayant été dépassé, le Collège a écrit à l'auteur de projet en date du 28 septembre 2011 pour lui rappeler le délai qui lui était imposé.

D'autre part, le Président de la CLDR a écrit aux membres de la commission pour les informer du retard en date du 17 octobre 2011.

A la décharge de l'auteur de projet, il lui a été parfois difficile d'obtenir certains renseignements auprès des administrations et asbl.

Le 16 novembre, l'administration organisait une réunion avec l'auteur de projet et la FRW pour fixer un calendrier, l'objectif étant de régler le problème de manière consensuelle.

Le nouveau calendrier a été fixé de la manière suivante :

- fin novembre 2011 : lot 0.
- mi-décembre 2011 : état des lieux avec le service,
- mi-janvier 2012 : présentation des fiches à la CLDR,
- fin janvier 2012 : présentation au Collège communal,
- fin mars 2012 : dépôt de l'avant-projet pour un premier examen devant la CLDR,
- du 1 au 15 avril 2012 : mise à la disposition de l'avant-projet pour consultation par la CLDR et le Collège et pour avis de la DG03,
- mi-avril 2012 : approbation par la CLDR de l'avant-projet et proposition de la première convention exécution DR.
- en avril : remise de l'avis de la DG03 sur le document approuvé par la CLDR et le Collège.

Lors d'une réunion ce lundi 12 décembre, l'auteur de projet a confirmé ce dernier planning. Monsieur LEJEUNE intervient et rappelle que nous allons entrer en « période prudente » et s'interroge sur l'opportunité et la validité d'une réunion de la CLDR.

Monsieur LUCAS pour le groupe MR, souhaite connaître la réaction du Collège et son attitude face au rapport reçu de la Police, demandé dans le cadre de l'instruction du dossier relatif à la construction, sur le site du Brasil, RN3, d'un complexe commercial, de même qu'au sujet de la demande de concertation introduite par le Collège communal d'Ans dans le cadre de ce dossier.

Monsieur CAPELLE répond à la question posée, en ces termes. Dans le cas qui nous préoccupe, nous sommes dans une procédure d'octroi d'un permis d'Urbanisme qui est préalable au permis socio-économique.

Au sujet de l'avis de la Police et des autres avis qui concernent la mobilité (SPW division des routes, plan de mobilité) le Collège devra, en fonction des différents avis reçus, émettre son propre avis qui devra aussi tenir compte de la voirie à construire entre la rue J-L Defrêne et le complexe commercial existant.

Pour ce qui est du courrier du Bourgmestre d'Ans, il s'agit d'un courrier informel qui a été déposé en dehors du délai imposé par l'enquête publique. Néanmoins la pièce se trouve dans le dossier.

Du point de vue de la légalité, Monsieur CAPELLE signale que le CWATUPE n'impose pas que les communes limitrophes soient consultées dans ce type de dossier.

Le Collège va bientôt se prononcer pour avis lorsqu'il aura reçu le dernier avis, celui du Service Technique Provincial.

La décision définitive du Collège sera prise après que le Fonctionnaire délégué, qui dispose d'un délai de 35 jours calendrier, aura statué sur le dossier.

Monsieur LEJEUNE, au nom du groupe Entente Communale, interroge le Collège communal. Vu l'augmentation constante du prix de l'énergie, le Collège ne pourrait-il pas organiser un achat groupé pour les habitants de la commune qui le désirent ? Le mazout, le gaz, l'électricité pourraient faire partie de cette offre de prix. La commune ne servirait que d'intermédiaire et ne devrait en aucun cas s'occuper de la facturation, à l'instar de la Province vis-à-vis des communes.

Les aspects sociaux et économiques de cette problématique n'échapperont à personne et particulièrement en cette période de crise financière qui touche toute l'Europe. Force est de constater que ces préoccupations légitimes ne font pas toujours bon ménage avec les contraintes juridiques.

En effet, en février dernier, un député régional (Monsieur Edmund STOFFELS) posait déjà une question semblable à Eliane TILLIEUX, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, en ces termes :

Le prix du mazout grimpe de jour en jour. Depuis la crise en Egypte, le prix du baril ne cesse d'augmenter. Très prochainement, on devra répondre à une série d'attentes citoyennes. La facture de chauffage pèse lourd sur le budget des ménages, notamment ceux à revenus modestes et les plus précaires. J'entends déjà que divers CPAS sont confrontés à des demandes d'aide, alors que les CPAS sont déjà en train de puiser dans leurs fonds pour faire face à la crise bancaire suivie de celle de l'emploi. Face à cette situation dramatique, est-il envisageable d'initier une politique coordonnée pour toute la Région wallonne (par exemple achat groupé) permettant aux ménages à faibles revenus de faire face à l'augmentation du prix du mazout, en concertation avec le Ministère fédéral compétent en matière d'aide sociale ?

À cet égard, la réponse de la Ministre en date du 9 mars dernier est claire et sans équivoque :

Le prix du mazout a de fait augmenté au cours des dernières semaines. Ceci grève bien sûr le budget des ménages et plus particulièrement la population plus fragilisée. Dans le

cadre d'une aide sociale spécifique, une allocation de chauffage peut être sollicitée à cet effet auprès des CPAS via le fonds social mazout.

De plus, le Fonds énergie finance également les CPAS en matière d'aide et d'accompagnement des personnes précarisées concernant la fourniture d'énergie.

Ces deux dispositifs sont soutenus par l'Etat fédéral au travers de subventions allouées aux CPAS via le Service Public de Programmation - Intégration sociale.

Quant à l'achat groupé, je constate en effet qu'il existe en la matière des initiatives citoyennes. Je ne peux que m'en réjouir.

En termes d'initiatives que les pouvoirs publics pourraient prendre, il est nécessaire de différencier l'achat conjoint au nom et pour le compte des pouvoirs publics légalement permis, de l'achat conjoint au nom des pouvoirs publics mais pour le compte des citoyens, avec redistribution directe aux citoyens. Cette deuxième hypothèse n'est actuellement pas légalement acceptable.

Cela étant, rien ne s'oppose a priori à ce que les communes ou les CPAS consultent les fournisseurs potentiels et fassent connaître à leurs citoyens les résultats de cette consultation via le site communal. Par contre, l'achat pour compte de ses citoyens ne paraît pas admissible au regard de la législation actuelle et notamment celle réglant la matière des marchés publics.

Par ailleurs, nous encourageons l'ensemble de membres de notre communauté villageoise à faire preuve d'initiatives et à organiser des groupes d'achats afin de mieux négocier les prix du marché compte tenu des quantités commandées.

Monsieur LEJEUNE réitère le fait que la Commune d'Ans propose ce genre de service à la population locale. Qu'en est-il exactement ?

Monsieur LEJEUNE, au nom du groupe Entente Communale, interroge une nouvelle fois le Collège. Vu la dangerosité au carrefour des rues de Hognoul et des Fermes, ne serait-il pas opportun de signaler la priorité de droite par un marquage au sol – ligne blanche continue – rappel par le marquage au sol de la signalisation « croix de saint André) ?

Monsieur VRANCKEN répond à la question de l'honorable membre. A la demande du Bourgmestre, la Police s'est rendue sur place et a examiné la situation quant au carrefour des rues de Hognoul et des Fermes. Il appert que la signalisation y est tout à fait réglementaire d'autant plus qu'elle est imposée par le SPW/Sécurité routière. Toutefois, sans devoir passer par une autorisation régionale, il est possible de rappeler les priorités par des marquages au sol. Il est donc préconisé le traçage au sol du signal B17 et ce, à l'approche du carrefour : rue de Hognoul direction Awans vers Hognoul. Et rue des Fermes dans la direction rue des Saules vers rue de Hognoul. En outre, cette solution est peu coûteuse et représente un plus au niveau de la sécurité publique.

Questions posées aux membres du Collège communal.

1) Monsieur LEFEVRE souhaite poser une question et s'exprime longuement afin d'en poser clairement le cadre. Voici ses propos repris *in extenso*.

Les parlementaires et les ministres se voient dicter leurs actions par les marchés et les agences de notation, les actions des travailleurs de MITTAL ne semblent pas faire réfléchir le milliardaire Lachmi MITTAL. En est-il autant du pouvoir de notre Commune ? Devons-nous aussi nous accroupir devant le diktat des plus puissants ?

Aucun d'entre nous n'est fier de se faire spolier des compétences, je veux ici faire référence au non-respect de la loi du 21 mars 2007 sur l'installation et l'utilisation des caméras de surveillance. En son article 5 § 1^{er} « la décision d'installer une ou plusieurs caméras de surveillance dans un lieu ouvert est prise après avis positif du conseil communal de la commune où se situe le lieu. »

En son article 2, 1^o, la loi définit le lieu ouvert comme « tout lieu non délimité par une enceinte et accessible librement au public », et donc par analogie, le parking de la multinationale d'ameublement située porte de Liège, 7 à Hognoul.

Bien qu'à ma connaissance, alertée par les représentants des travailleurs dans les différents organes de concertation ainsi qu'en bureau de conciliation, la multinationale ne semble pas respecter ses obligations en la matière. En dehors de l'avis du Conseil communal qui est requis, j'épinglé aussi l'absence des panneaux de signalisation de la vidéo surveillance à l'entrée du site. Par effet induit, le manque d'information sur qui visionne les images, étant entendu qu'au regard de ce même article 5 mais au § 4, « le visionnage de ces images en temps réel n'est admis que sous le contrôle des services de Police ou par les personnes susceptibles d'être habilitées à pratiquer ce visionnage et désignées par Arrêté royal.

En ces temps de perte de confiance de citoyens en la chose politique, je suis en droit de me poser des questions : face à une multinationale de cette ampleur, pouvons-nous encore exercer les missions que la loi nous confère ? Pouvons-nous encore rendre notre avis lorsque la loi nous le permet ?

Ici, ces caméras semblent bien être en service alors même que, sauf mégarde de ma part, aucun avis ne nous a été demandé ! Alors même qu'aucun panneau ne les signale comme requis dans la loi et que nous ne savons pas qui visionne ces images et dans quels buts ?

Puis-je vous rappeler les péripéties que nous avons rencontrées lors de la relocalisation du bâtiment où la multinationale s'est peu inquiétée d'empiéter sur le domaine public ? Dois-je vous rappeler le veto de cette même multinationale à créer une voirie parallèle à la nationale 3 afin de désengorger cette même voirie du charroi à destination du parc d'activités économiques d'Awans et notamment de B-post ?

Quelles actions pouvons-nous prendre afin d'affirmer à la société que notre rôle ne peut être négligé ? Comment le Collège communal envisage-t-il de régulariser la situation ?

2) Monsieur LEFEVRE de poursuivre et se demande pourquoi, quand un ouvrier est engagé à la Commune, lui est-il proposé d'office une affiliation au parti socialiste après son engagement ?

Monsieur VRANCKEN réagit immédiatement et estime que cette question est indécente et vexatoire vis-à-vis du Collège ! Quoi qu'il en soit, aucune pratique de ce genre n'a été portée à la connaissance du Collège !

3) Enfin, Monsieur LEFEVRE souhaite savoir qui, dans le cadre du service d'hiver, décide de faire sortir le camion d'épandage ? Comment cette décision est-elle prise et à partir du quand le service d'hiver est-il organisé ?

4) Monsieur SILVESTRE pose ensuite sa question. En cette fin du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2011-2012, pouvons-nous disposer d'un rapport sur la qualité du service rendu (en fonction du cahier spécial des charges) par le nouveau service de transport scolaire dont les enfants des écoles communales bénéficient ?

5) Enfin, Monsieur BOURLET fait le constat qu'un marché de Noël n'a pas été organisé par la Commune cette année, et à juste titre ! Cependant, y a-t-il des pistes de réflexion ouvertes quant au financement alternatif pour réaliser ce genre d'activités ?

Monsieur VRANCKEN annonce que la séance publique est terminée et invite le public présent dans la salle à quitter les lieux. Monsieur VRANCKEN prononce le huis clos.